

REGLEMENT DES TROPHEES LFH DE LIGUE BUTAGAZ ÉNERGIE ET DE DIVISION 2 FEMININE 2025-2026

Préambule	2
1. Personnes éligibles	2
1.1. Catégories générales (hors jeunes révélations) :	2
1.2. Catégories « Jeune révélation » :	2
1.3. But de l'année (UpSkill) :	3
1.4. Trophée de la paire d'arbitres la plus inspirante	3
2. Catégories récompensées	3
2.1. Catégories générales	3
2.1.1. Ligue Butagaz Énergie :	3
2.1.2. Division 2 Féminine :	3
2.2. Trophées spécifiques	3
3. Phase 1 : les nominations	4
3.1. Les nommé·e·s des catégories générales	4
3.1.1. Pré-sélection des partenaires sociaux	4
3.1.2. Sélection par le Comité d'Experts	4
3.2. Les nommées pour le But Inspirant de l'année	4
4. Phase 2 : les votes	5
4.1. La pondération des votes pour les trophées destinés aux joueuses	5
4.2. La pondération des votes pour les trophées destinés aux entraîneurs	5
4.3. Le vote pour le But Inspirant de l'année	6
4.4. Le vote pour la paire d'arbitres la plus inspirante	6
4.5. Règles communes au vote du grand public	6
5. Désignation des lauréat·e·s	6
6. Annonce des résultats	6

PREAMBULE

Chaque saison, à l'occasion de la Cérémonie des Trophées, la Ligue Féminine de Handball (LFH) récompense l'ensemble des acteurs et actrices ayant marqué la saison sportive du handball féminin professionnel. Cette cérémonie met à l'honneur aussi bien les performances sportives que les initiatives et actions contribuant au rayonnement et au développement de la discipline.

Les trophées remis à cette occasion distinguent notamment les joueuses, les entraîneurs, les clubs, les arbitres, ainsi que des moments forts de la saison sportive, tels que le plus beau but et le plus bel arrêt de la saison. La majorité de ces distinctions est régie par le présent règlement, tandis que certains trophées font l'objet de règlements spécifiques et complémentaires (l'Initiative Responsable, et le Coup de com).

Le présent règlement a pour objet de définir, pour la saison sportive en cours, les modalités de nomination, d'élection et de remise des trophées organisées par la Ligue Féminine de Handball, dans le respect des principes d'équité, de transparence et de valorisation du handball féminin professionnel.

I. PERSONNES ELIGIBLES

1.1. Catégories générales (hors jeunes révélations) :

- Toutes les joueuses ayant participé à au moins un match officiel de D1F ou de D2F au cours de la saison 2025-2026 ;
- Les entraîneur·e·s principal·e·s autorisé·e·s à officier en qualité d'Officiel·le A dans les championnats de D1F et de D2F pour la saison 2025-2026.

1.2. Catégories « Jeune révélation » :

Sont éligibles aux catégories « Jeune révélation » (incluant les distinctions « inspirante » de D1F et « étincelante » de D2F) les joueuses remplissant les conditions suivantes :

- Être née en 2004 ou après ;
- Avoir été inscrite sur au moins la moitié des feuilles de match de la phase régulière du championnat concerné, à la date de début des consultations pour les nominations (article 3.1), soit :
 - au moins 11 matchs en Ligue Butagaz Énergie ;
 - au moins 9 matchs en Division 2 Féminine.
- Ne pas avoir déjà été nommée ou lauréate dans l'une des catégories de trophées de fin de saison pour le même championnat au cours des saisons précédentes.
 - Une joueuse ayant été nommée ou lauréate en Division 2 Féminine reste éligible à cette catégorie en Ligue Butagaz Énergie. En revanche, une joueuse ayant été nommée ou lauréate en Ligue Butagaz Énergie ne peut pas être à nouveau nommée dans cette catégorie en Division 2 Féminine.

1.3. But et arrêt de l'année (UpSkill) :

- Toutes les joueuses de D1F dont le but a été désigné "Plus beau but de la journée" durant la saison 2025-26.
- Toutes les joueuses de D1F ayant réalisé au moins un arrêt sur un match diffusé sur HandballTV.

1.4. Trophée de la paire d'arbitres la plus inspirante

- L'ensemble des paires d'arbitres ayant officié en D1F au cours de la saison 2025-2026 seront présentées au panel de vote pour élire la paire lauréate.

2. CATEGORIES RECOMPENSEES

2.1. Catégories générales

2.1.1. Ligue Butagaz Énergie :

- Meilleure ailière gauche
- Meilleure ailière droite
- Meilleure arrière gauche
- Meilleure arrière droite
- Meilleure demi-centre
- Meilleure pivot
- Meilleure gardienne
- Meilleure défenseure

- Meilleure buteuse de la saison
- Meilleure joueuse
- Jeune révélation inspirante

- Meilleur·e entraîneur·e

- Meilleure affluence sur un match*

2.1.2. Division 2 Féminine :

- Meilleure ailière gauche
- Meilleure ailière droite
- Meilleure arrière gauche
- Meilleure arrière droite
- Meilleure demi-centre
- Meilleure pivot
- Meilleure gardienne
- Meilleure défenseure

- Meilleure buteuse de la saison
- Meilleure joueuse
- Jeune révélation étincelante

- Meilleur·e entraîneur·e

- Meilleure affluence sur un match*

2.2. Trophées spécifiques

- Le but le plus inspirant de l'année par UpSkill
- L'arrêt de l'année par UpSkill
- La paire d'arbitres la plus inspirante
- Le meilleur Coup de Com*
- La meilleure initiative responsable*

* Ces quatre trophées font l'objet d'un règlement spécifique à chacun.

3. PHASE I : LES NOMINATIONS

3.1. Les nommé-e-s des catégories générales

3.1.1. Pré-sélection des partenaires sociaux

Des premières listes sont établies à partir de consultation des joueuses (via l'AJPH) et des entraîneur-e-s (via 7Master). Ces listes comprennent :

- **5 joueuses** par trophée récompensant un poste de joueuse ;
- **8 joueuses** par division pour la catégorie de la meilleure joueuse de l'année ;
- **5 entraîneur-e-s** par division.

3.1.2. Sélection par le Comité d'Experts

À partir des pré-sélections, le Comité d'Experts désigne :

- **3 joueuses** parmi les 5 pré-sélectionnées pour chaque catégorie ;
- **5 joueuses** parmi les 8 pré-sélectionnées pour la catégorie « Meilleure joueuse » ;
- **3 entraîneur-e-s** parmi les 5 pré-sélectionné-e-s pour chaque division.

Le Comité d'Experts dispose d'une **Wild Card unique par division** lui permettant d'intégrer une personne qui ne figurerait pas parmi les pré-sélectionnées dans une catégorie donnée. L'utilisation de cette Wild Card n'a pas pour effet de modifier le nombre total de nommé-e-s dans la catégorie concernée.

Le Comité d'Experts est composé de représentants de l'AJPH, 7Master, UCPHF, LFH, DTN, HandballTV et beIN SPORTS.

Les représentant-e-s participent à une réunion d'échanges et de délibération afin d'arrêter la liste définitive des nommé-e-s. Cette réunion se tiendra le **13 mai 2026**.

À l'issue de cette phase, les joueuses et entraîneur-e-s désigné-e-s constituent la liste officielle des nommé-e-s soumis-e-s aux votes de la phase 2.

3.2. Les nommées pour le But Inspirant de l'année et le plus bel arrêt

L'agence UpSkill effectue une pré-sélection de **5 vidéos** parmi tous les plus beaux buts, et les plus beaux arrêts des journées de Ligue Butagaz Énergie.

4. PHASE 2 : LES VOTES

Les trophées sont attribués à l'issue d'un vote reposant sur plusieurs collèges, afin de garantir une évaluation équilibrée et représentative des différents acteurs du handball féminin et de son public. Les collèges suivants peuvent être mobilisés en fonction de la catégorie de chaque trophée : le grand public, les joueuses, les Entraîneurs, les présidents et les journalistes.

Afin d'assurer une équité entre les collèges, les résultats de chaque population font l'objet d'un **recalcul proportionnel**. Les votes exprimés au sein de chaque collège sont d'abord normalisés, de manière à être comparables entre eux, indépendamment du nombre réel de votants. Chaque collège est ainsi considéré comme représentant un volume équivalent de votes théoriques, avant application de sa pondération.

Une fois cette normalisation effectuée, les résultats de chaque collège sont pondérés selon les pourcentages définis dans le tableau ci-dessus, puis additionnés afin d'obtenir le classement final.

Ce système de pondération garantit que chaque population dispose du poids qui lui est attribué, tout en assurant une égalité de traitement entre les collèges, quel que soit le nombre de votants ayant participé.

La phase de vote se déroule du **19 mai 2026** à 12h00 au **1^{er} juin 2026** à 23h59.

4.1. La pondération des votes pour les trophées destinés aux joueuses

Collèges de votants	Pondération	Informations complémentaires
Grand public	40%	Vote ouvert à toute personne souhaitant voter, dans la limite de 1 vote par adresse IP.
Joueuses	25%	1 vote par club par le biais de la représentante AJPH.
Entraîneurs	12,5%	1 vote par club par le biais de l'entraîneur principal.
Présidents	12,5%	1 vote par club.
Presse	10%	1 vote par journaliste présélectionné, et des journalistes de médias nationaux.

4.2. La pondération des votes pour les trophées destinés aux entraîneurs

Collèges de votants	Pondération	Informations complémentaires
Grand public	40%	Vote ouvert à toute personne souhaitant voter, dans la limite de 1 vote par adresse IP.
Entraîneurs	25%	1 vote par club par le biais de l'entraîneur principal.
Joueuses	12,5%	1 vote par club par le biais de la représentante AJPH.
Présidents	12,5%	1 vote par club.
Presse	10%	1 vote par journaliste présélectionné, et des journalistes de médias nationaux.

4.3. Le vote pour le But Inspirant de l'année et pour le plus bel arrêt

Le vainqueur de chaque trophée est désigné **exclusivement par le vote du Grand Public** parmi les 5 vidéos nommées de chaque catégorie. Une communication spécifique sera diffusée sur les réseaux de la LFH et d'UpSkills.

4.4. Le vote pour la paire d'arbitres la plus inspirante

Collèges de votants	Pondération	Informations complémentaires
Entraîneurs	1/3	1 vote par club par le biais de l'entraîneur principal.
Joueuses	1/3	1 vote par club par le biais de la représentante AJPH.
Présidents	1/3	1 vote par club.

4.5. Règles communes au vote du grand public

Le vote s'effectue via un module dédié accessible sur le site internet de la LFH.

Un seul vote par adresse IP est autorisé. Concrètement, cela signifie que toutes les personnes partageant la **même connexion internet** (par exemple au sein d'un même foyer, d'un lieu de travail, d'une école ou d'un réseau Wi-Fi public) ne pourront effectuer **qu'un seul vote au total**. Une fois qu'un vote a été enregistré depuis une adresse IP, il n'est plus possible de le modifier ou d'en soumettre un second depuis cette même connexion.

5. DESIGNATION DES LAUREAT·E·S

Le-la lauréat·e de chaque catégorie sera désignée strictement à partir de la matrice de calcul précisée dans les articles précédents. Le trophée sera ainsi remis à la personne ayant reçu le plus de voix.

En cas d'égalité pour la première place, la LFH départagera les nommé·e·s et désignera le-la vainqueur·e.

Toutes les décisions prises par la LFH ainsi que les résultats des votes sont **définitifs et insusceptibles de recours**.

La LFH se réserve le droit de modifier ou d'annuler le règlement en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.

6. ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats officiels seront annoncés lors de la **Cérémonie des Trophées LFH**, organisée le **8 juin 2026**. La remise de l'ensemble des Trophées LFH aura lieu à la Maison du Handball, à cette même date.